

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 07 décembre 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Madame Souad ASMA – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Pierre ESTRYPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Elisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Line LALMI à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Cédric MAUREL – Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ.

Absent excusé :

Monsieur Jérôme BRIÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CHATAIGNER.

A également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 22
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2023-116 CULTURE : Médiathèque George Sand – Approbations des modifications des conventions de partenariats entre la médiathèque George Sand et les EHPAD Le Pastourel, Cécile Bousquet et Le Pastel

Rapporteur : Madame Nathalie HERRANZ

ADOPTE

Votants : 26	Abstentions : 0	Exprimés : 26	Pour : 26	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

À la demande de Monsieur le Maire, Madame Nathalie HERRANZ, 5^{ème} Conseillère déléguée, au nom du Conseil municipal que des conventions ont été conclues avec les EHPAD Cécile Bousquet, Le Pastourel et Le Pastel pour le prêt de livres des collections de la médiathèque et également pour effectuer des animations à destination des résidents. L'objectif est de favoriser l'accès à la culture des publics « empêchés » et de permettre aux résidents de participer à des actions culturelles variées dans les structures culturelles de la commune.

Les modifications dans la convention avec l'EHPAD Cécile Bousquet sont les suivantes :

- Article 2.1 « Conditions de réalisation des animations » : il a été ajouté que les résidents de l'EHPAD Cécile Bousquet se rendent deux fois par trimestre à la médiathèque pour des animations. De plus, il est désormais mentionné que la médiathécaire pourra se déplacer au sein de l'établissement afin de réaliser l'animation. Il n'est plus fait mention de la condition de mauvais temps ou de période hivernale. Enfin, il est mentionné que pour le bon déroulé de certaines animations, l'EHPAD pourra faire une demande auprès de la commune pour un transfert des résidents sur place en cas d'impossibilité.
- Article 5 « Modification de la convention » : cet article a été ajouté pour modifier la convention par voie d'avenant.

Les modifications dans la convention avec l'EHPAD Le Pastourel sont les suivantes :

- Article 2.1 « Conditions de réalisation des animations » : il a été ajouté que la médiathécaire se déplace une fois par mois au sein de l'EHPAD afin de réaliser le portage de documents et l'animation. Les résidents de l'EHPAD Le Pastourel se rendent une fois par mois au sein de la médiathèque pour des animations. De plus, il est mentionné que pour le bon déroulé de certaines animations, l'EHPAD pourra faire une demande auprès de la commune pour un transfert des résidents sur place en cas d'impossibilité.
- Article 5 « Modification de la convention » : cet article a été ajouté pour modifier la convention par voie d'avenant.

Les modifications dans la convention avec l'EHPAD Le Pastel sont les suivantes :

- Article 5 « Modification de la convention » : cet article a été ajouté pour modifier la convention par voie d'avenant.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MADAME LA 5^{ème} CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** les modifications apportées à la convention de partenariat entre la médiathèque George Sand et l'EHPAD Cécile Bousquet annexée à la présente délibération ;
- **APPROUVE** les modifications apportées à la convention de partenariat entre la médiathèque George Sand et l'EHPAD Le Pastourel annexée à la présente délibération ;
- **APPROUVE** les modifications apportées à la convention de partenariat entre la médiathèque George Sand et l'EHPAD Le Pastel annexée à la présente délibération ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 21/12/2023

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 21/12/2023

